

# Fiche signalétique

Luxor

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Nom du produit</b>	: Luxor
<b>Utilisations</b>	: Savon à main.
<b>Fournisseur/Fabriquant</b>	: V-TO Inc. 2975, Nelson Saint-Hyacinthe QC J2S 1Y5 Tél: (450) 774-6849 Fax:(450) 774-4334
<b>FS rédigée par</b>	: KMK Regulatory Services Inc.
<b><u>En cas d'urgence</u></b>	: CANUTEC (613) 996-6666 (Canada)
<b>Type de produit</b>	: Liquide.

## 2. Identification des dangers

### Vue d'ensemble des urgences

<b>État physique</b>	: Liquide. [Visqueux. Opaque.]
<b>Couleur</b>	: Rose.
<b>Mention d'avertissement</b>	: AVERTISSEMENT!
<b>Mentions de danger</b>	: PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU ET DES YEUX. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX.
<b>Mesures de précaution</b>	: Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver abondamment après usage.
<b>Statut OSHA/HCS</b>	: Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).
<b>Voies d'absorption</b>	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Inhalation</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Ingestion</b>	: Peut être nocif en cas d'ingestion.
<b>Peau</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Yeux</b>	: Modérément irritant pour les yeux.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

<b>Effets chroniques</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Cancérogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Mutagénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Tératogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur le développement</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur la fertilité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.

### Signes/symptômes de surexposition

<b>Inhalation</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Ingestion</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Peau</b>	: Aucune donnée spécifique.

## 2. Identification des dangers

- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
larmolement  
rougeur
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Une exposition répétée ou prolongée ne devrait aggraver aucun état pathologique.

Voir Information toxicologique (section 11)

## 3. Information sur les composants

### Canada

Nom	Numéro CAS	%
Dodécylbenzènesulfonate de sodium	25155-30-0	5 - 10
Chlorure de sodium	7647-14-5	1 - 5
Sulfate d'éther lauryle	68585-34-2	1 - 5

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Contact avec la peau** : Rincer avec de l'eau si contact. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Inhalation** : Non applicable. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Produits de décomposition dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes de soufre  
composés halogénés
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Assurer une ventilation adéquate. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)

### Méthodes de nettoyage

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Déversement** : Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.
- Entreposage** : Entreposer à la température de la pièce.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### Canada

<u>Limites d'exposition professionnelle</u>		MPT (8 heures)			LECT (15 mins)			Plafond			
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	Notations
Aucune valeur de limite d'exposition connue.											

**Forme:** [a]Portion inhalable. [b]Poussières alvéolaires

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

- Mesures techniques** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré.
- Mesures d'hygiène** : S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.
- Protection individuelle**
- Respiratoire** : Non requis dans les conditions d'utilisations normales.
- Mains** : Non requis dans les conditions d'utilisations normales.
- Yeux** : Non requis dans les conditions d'utilisations normales.
- Peau** : Non requis dans les conditions d'utilisations normales.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

## 9. Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Liquide. [Visqueux. Opaque.]
- Couleur** : Rose.
- pH** : 7 à 8

## 10. Stabilité du produit et réactivité

<b>Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>Conditions à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Matériaux incompatibles</b>	: Aucun connu.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes de soufre composés halogénés
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Dodécylbenzènesulfonate de sodium	CL50 Inhalation Vapeur DL50 Orale	Rat Rat	310 mg/m3 438 mg/kg	4 heures -
Chlorure de sodium	DL50 Orale	Rat	3000 mg/kg	-

### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Dodécylbenzènesulfonate de sodium	Yeux - Hautement irritant Peau - Modérément irritant	Lapin Lapin	- -	- -	- -
Chlorure de sodium	Yeux - Modérément irritant Peau - Léger irritant	Lapin Lapin	- -	- -	- -

**DIVS** : Non disponible.

**Produits synergiques** : Non disponible.

## 12. Informations écotoxicologiques

**Écotoxicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Dodécylbenzènesulfonate de sodium	Aiguë CE50 29000 ug/L Eau douce	Algues - Chlorella pyrenoidosa - Phase de croissance exponentielle	96 heures
	Aiguë CE50 5.88 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CI50 112.4 mg/L	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	72 heures
Sulfate d'éther lauryle	Aiguë CL50 1.18 ppm Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
	Aiguë CE50 3.43 mg/L Eau douce	Daphnie - Ceriodaphnia dubia - Néonate - <24 heures	48 heures
Chlorure de sodium	Aiguë CE50 402600 à 469200 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 >5600 ppm Eau douce	Crustacés - Asellus communis	48 heures
	Aiguë CL50 1000000 ug/L Eau douce	Poisson - Morone saxatilis - Larve	96 heures

**Effets nocifs divers** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

**Élimination des déchets** : Absorber avec une matière inerte et placer dans un contenant d'élimination des déchets approprié.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

## 14. Informations relatives au transport

### Réglementation internationale concernant le transport

**TMD / IMDG / IATA** : Non réglementé par un quelconque mode de transport.

## 15. Informations réglementaires

### Canada

**SIMDUT (Canada)** : Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

### Listes canadiennes

**INRP canadien** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

### Réglementations Internationales

**Listes internationales** : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire du Japon**: Indéterminé.

**Inventaire de Corée**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

## 16. Autres informations

**Renseignements à indiquer sur l'étiquette** : PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU ET DES YEUX. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX.

**Hazardous Material Information System (États-Unis)** : **Santé** : 1 \* **Inflammabilité** : 0 **Risques physiques**: 0

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

**National Fire Protection Association (États-Unis)** : **Santé** : 1 **Inflammabilité** : 0 **Instabilité** : 0

### Historique

**Date d'édition** : 11/15/2009

**Date de publication précédente** : 06/15/2009

**Version** : 3.1

## 16. Autres informations

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.